



## Une place importante des femmes dans les métiers du sport et de l'animation en ACAL

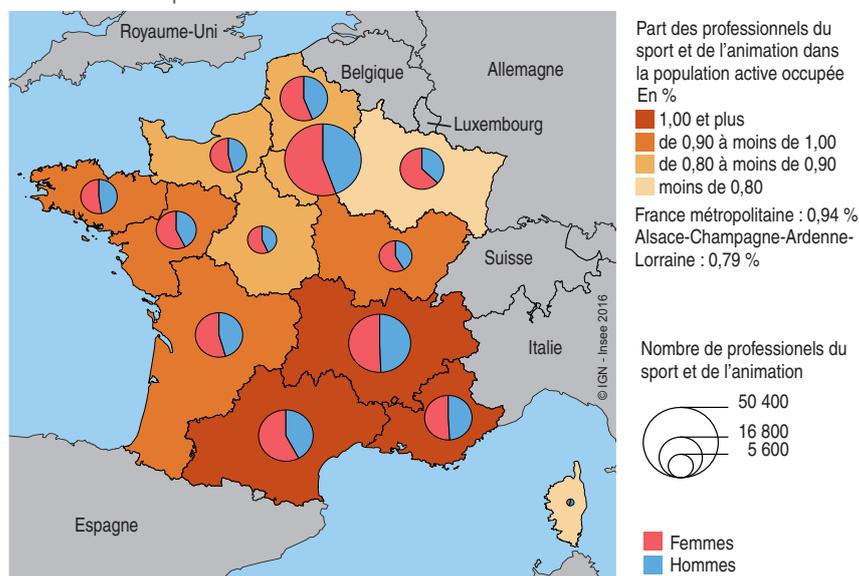
En 2012, les 16 800 professionnels du sport et de l'animation de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL) représentent 0,8 % de sa population active, soit 0,1 point de moins que la moyenne de France métropolitaine. Si ces métiers sont moins développés dans la région, les femmes y occupent une place importante. Trois professionnels du sport et de l'animation sur cinq sont des femmes, plaçant l'ACAL au premier rang des régions métropolitaines. Elles sont majoritairement des animatrices socioculturelles et de loisirs et exercent notamment leur activité dans l'administration et l'action sociale. Entre 1999 et 2012, la part des animatrices socioculturelles et de loisirs et des éducatrices sportives progresse. Comme pour les hommes, les femmes des métiers du sport et de l'animation sont jeunes : la moitié d'entre elles a moins de 35 ans. Elles sont davantage diplômées que les autres actives en emploi. Les contrats courts chez les professionnelles de ces métiers sont en repli.

Coralie Ramaye, Insee

Les métiers du sport et de l'animation rassemblent les animateurs socioculturels et de loisirs, les éducateurs sportifs et les directeurs d'équipements sportifs ou socio-culturels (*définitions*). En 2012, la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL) compte 16 800 professionnels du sport et de l'animation. Ils représentent 0,8 % de la population active occupant un emploi. Inférieure de 0,1 point à la moyenne nationale, cette part positionne la région parmi celles de France métropolitaine où ces métiers sont les moins présents. Les régions touristiques de la moitié sud de la France (Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) sont les plus densément pourvues en professionnels du sport et de l'animation (plus de 1,0 % de leurs actifs en emploi) (*figure 1*).

### 1 ACAL faiblement dense en professionnels du sport et de l'animation mais 1<sup>re</sup> région féminine dans ces métiers

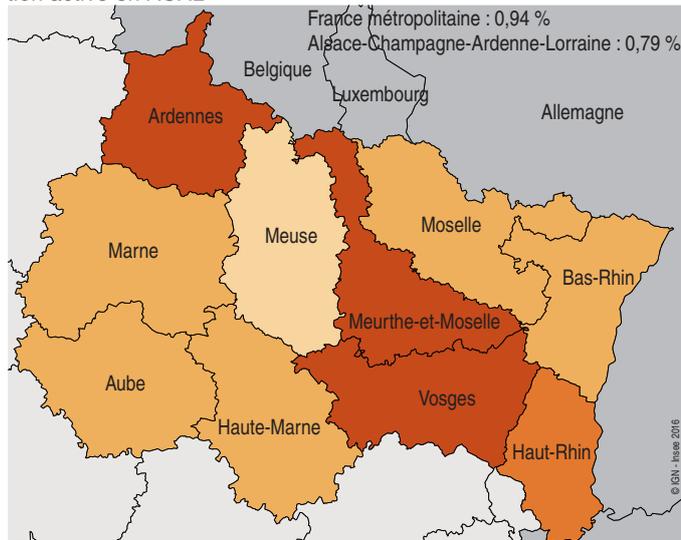
Nombre de professionnels du sport et de l'animation et part dans la population active en France métropolitaine



Lecture : En 2012, 16 800 professionnels du sport et de l'animation exercent en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Ils représentent 0,8 % des actifs occupés de la région. Parmi ces professionnels, 62,8 % sont des femmes.  
Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire au lieu de travail

## 2 Une faible densité professionnelle dans la Meuse

Part des professionnels du sport et de l'animation dans la population active en ACAL



Part des professionnels du sport et de l'animation dans la population active occupée  
En %

- 0,90 et plus
- de 0,80 à moins de 0,90
- de 0,70 à moins de 0,80
- moins de 0,70

Lecture : En 2012, les professionnels du sport et de l'animation qui exercent dans la Meuse représentent 0,6 % de la population active occupée.

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire au lieu de travail

### ACAL, première région pour la part des femmes dans les métiers du sport et de l'animation

En 2012, trois professionnels du sport et de l'animation sur cinq sont des femmes en ACAL, contre un peu plus d'un sur deux en France métropolitaine. La région est ainsi celle où les femmes sont les plus représentées dans ces métiers (62,8 %), devant la Bourgogne-Franche-Comté (58,7 %). Leur présence est marquée dans l'animation socioculturelle : plus de trois animateurs sur quatre de l'ACAL sont des femmes (71,5 % en France métropolitaine). Près de sept directeurs d'équipements sportifs ou socioculturels sur dix sont des directrices (57,8 % en France métropolitaine). À l'inverse, la profession d'éducateur sportif est plus masculine : comme au niveau national, plus de trois éducateurs sportifs sur cinq sont des hommes.

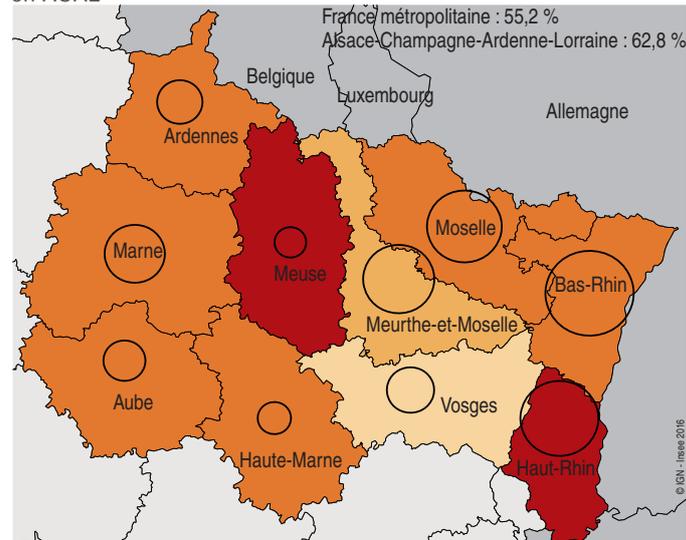
### Des situations départementales contrastées

Sans atteindre le niveau des départements touristiques du sud de la France, les Ardennes, les Vosges et la Meurthe-et-Moselle ont une densité de professionnels de l'animation et du sport proche de la moyenne nationale (figure 2). À l'inverse, dans la Meuse (0,6 %), la part de ces professionnels dans sa population active occupée est la plus faible des départements de France de province.

Dans le Haut-Rhin et la Meuse, les femmes représentent plus de 70 % de ces professionnels (figure 3). En particulier, plus de

## 3 Une quasi-parité femmes-hommes dans les Vosges

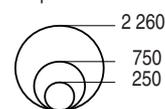
Nombre de professionnelles du sport et de l'animation et leur part en ACAL



Part des femmes dans les métiers du sport et de l'animation  
En %

- 70,0 et plus
- de 60,0 à moins de 70,0
- de 50,0 à moins de 60,0
- moins de 50,0

Nombre de professionnelles du sport et de l'animation



Lecture : En 2012, 650 professionnelles du sport et de l'animation exercent dans les Vosges. Elles représentent 48,4 % des professionnels du département.

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire au lieu de travail

80 % des animateurs sportifs exerçant dans chacun de ces deux départements est une femme. Dans la Meuse, le métier de directeur d'équipements sportifs ou socioculturels est essentiellement féminin.

Seul le département des Vosges affiche quasiment une parité femmes-hommes dans les métiers du sport et de l'animation (48,4 % de femmes). Il regroupe néanmoins plus de 60 % de femmes dans les métiers de l'animation (contre 20,8 % dans le sport). Le département des Ardennes présente la part des femmes dans le métier de directeur d'équipements sportifs ou socioculturels la plus faible (9,5 %). À l'inverse, la parité y est respectée en Moselle (48,1 % de femmes).

### Les femmes employées notamment dans l'administration et l'action sociale

En 2012, les professionnelles du sport et de l'animation de la région ACAL exercent majoritairement leur activité dans trois secteurs : l'administration (21,9 %), l'action sociale (20,0 %) et les organisations associatives (18,4 %) (figure 4). Les animatrices socioculturelles et de loisirs travaillent principalement dans ces secteurs (respectivement 25,0 %, 24,7 % et 21,5 % d'entre elles). Dans le même temps, près de 40 % des éducatrices sportives sont employées dans les activités sportives, récréatives et de loisirs.

Les trois principaux secteurs employeurs pour les hommes diffèrent de ceux des femmes : activités sportives, récréatives et de loisirs, administration et enseignement.

Les animateurs socioculturels et de loisirs exercent principalement dans les mêmes secteurs que les animatrices et les éducatrices, comme les éducatrices, travaillent en premier lieu dans les activités sportives, récréatives et de loisirs.

La présence des femmes dans les principaux secteurs d'activité employeurs des métiers du sport et de l'animation est toujours supérieure à celle des hommes à l'exception des activités sportives, récréatives et de loisirs où elles restent minoritaires (39,3 %).

### Dans le sport, les femmes gagnent du terrain

Comme en France métropolitaine, les métiers d'animateur socioculturel et de loisirs et d'éducateur sportif ne cessent de se féminiser en ACAL. Entre 1999 et 2012, la part des femmes dans ces métiers augmente dans la région de 9,9 points, contre 4,1 points tous métiers confondus.

En 1999, le métier d'animateur socioculturel était déjà fortement féminisé : 64,8 % des professionnels étaient des femmes. Cette féminisation s'est renforcée, 76,5 % des emplois d'animateurs socioculturels étant désormais occupés par des femmes en 2012. À l'inverse, le métier d'éducateur sportif reste encore majoritairement exercé par des hommes même si leur part dans ce métier s'est réduite de 5,0 points, passant de 67,5 % en 1999 à 62,5 % en 2012.

Les départements de la Haute-Marne et du Haut-Rhin présentent les hausses les plus importantes de la part des femmes dans le

#### 4 Deux professionnelles du sport et de l'animation sur cinq exercent dans l'administration et l'action sociale

Principaux secteurs d'activité employeurs des métiers du sport et de l'animation en ACAL

Secteurs d'activité	Femmes			Hommes		
	Animatrice socioculturelle et de loisirs (en %)	Éducatrice sportive (en %)	Ensemble des métiers du sport et de l'animation (en %)	Animateur socioculturel et de loisirs (en %)	Éducateur sportif (en %)	Ensemble des métiers du sport et de l'animation (en %)
Administration publique défense sécurité sociale	25,0	12,3	21,9	22,1	19,8	20,5
Action sociale sans hébergement	24,7	2,2	20,0	19,2	2,3	9,0
Activités des organisations associatives	21,5	3,6	18,4	23,6	1,6	11,5
Enseignement	5,9	26,2	10,1	4,3	18,6	12,5
Activités sportives récréatives loisirs	2,0	39,6	10,0	2,7	42,9	26,0
Autres secteurs d'activité	21,0	16,1	19,7	28,1	14,9	20,4

Note : Les autres secteurs d'activité regroupent les 83 autres secteurs de la NAF, rév. 2, 2008.

Lecture : En 2012, 24,7 % des animatrices socioculturelles et de loisirs exercent leur activité dans le secteur de l'action sociale sans hébergement.

Champ : Les directeurs d'équipements sportifs ou socioculturels sont inclus dans l'ensemble des métiers du sport et de l'animation.

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire au lieu de travail

métier d'animateur socioculturel sur la période (respectivement + 18,9 points et + 17,9 points). Dans l'éducation sportive, les progressions les plus marquées sont relevées dans les Ardennes et dans l'Aube (respectivement + 17,7 points et + 11,2 points). En revanche, entre 1999 et 2012, la part des professionnelles dans le métier d'éducateur recule notamment dans les départements des Vosges et de la Haute-Marne (respectivement - 9,4 points, - 4,4 points).

#### Plus jeunes que les actives occupées...

En 2012, en ACAL comme au niveau national, la moitié des professionnels du sport et de l'animation a moins de 35 ans contre un tiers pour l'ensemble des actifs occupés. Dans la région, plus de la moitié des éducateurs sportifs et des animateurs socioculturels et de loisirs a moins de 35 ans, hommes comme femmes. En revanche, 37,5 % des directeurs d'équipements sportifs ou socioculturels ont moins de 35 ans (40,7 % de directrices et 30,7 % de directeurs).

Le métier d'animateur socioculturel et de loisirs regroupe le plus de jeunes de moins de 25 ans : en ACAL comme en France métropolitaine un quart des animatrices et

un quart des animateurs (figure 5). Viennent ensuite les éducatrices et les éducateurs sportifs avec près de 20 % d'entre eux qui ont moins de 25 ans.

Les directeurs d'équipements sportifs ou socioculturels sont généralement plus âgés. Dans la région, 10,9 % des directrices ont 55 ans ou plus contre 24,1 % pour les directeurs (respectivement 10,8 % et 15,0 % au niveau national). La part des éducateurs et animateurs du même âge est plus faible chez les femmes comme chez les hommes (7,6 % d'éducatrices contre 8,7 % d'éducateurs et 7,8 % d'animatrices contre 8,6 % d'animateurs). En ACAL, la part des animatrices et éducatrices âgées de 55 ans ou plus est plus faible que celle de France métropolitaine. En revanche, pour les animateurs et éducateurs, la part des 55 ans ou plus est plus élevée dans la région.

#### ... mais elles prennent de l'âge

Entre 1999 et 2012, la part des femmes de moins de 35 ans dans les métiers d'animateur socioculturel et de loisirs et d'éducateur sportif a diminué dans la région. Toutefois, celle des animatrices âgées de moins de 25 ans a augmenté de 1,7 point tandis que celle des

jeunes éducatrices sportives a diminué de 0,2 point. Cette augmentation de la part des moins de 25 ans est plus marquée chez les hommes : + 7,5 points pour les animateurs et + 1,2 point pour les éducatrices.

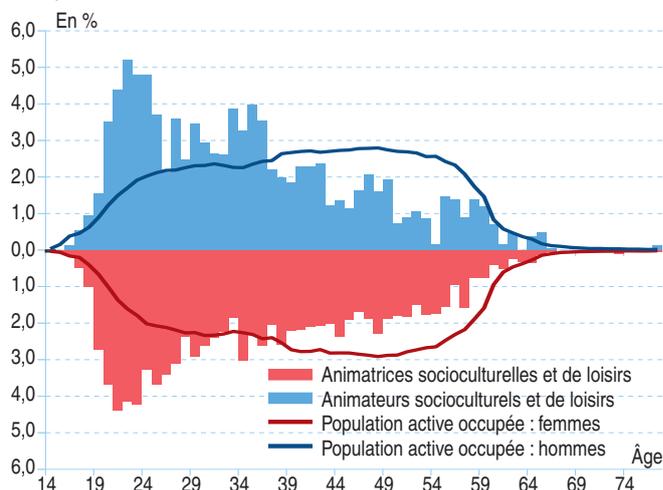
La part des professionnels âgés de plus de 55 ans a augmenté dans ces deux métiers. Ce vieillissement du sport et de l'animation est plus marqué chez les hommes. En 13 ans, la part des éducateurs sportifs de moins de 35 ans a baissé de 6,9 points contre un recul de 4,3 points pour les animateurs socioculturels (respectivement - 6,6 points et - 5,2 points chez les femmes). Parallèlement, la part des professionnels de plus de 55 ans a augmenté de 4,4 points pour les éducateurs et 5,6 points pour les animateurs (+ 1,3 point pour les éducatrices et + 2,8 points pour les animatrices).

#### Davantage de diplômées

Les professionnelles du sport et de l'animation sont plus diplômées que les actives occupées. En 2012, dans la région, plus de trois professionnelles du secteur sur cinq sont titulaires d'un baccalauréat ou diplômées du supérieur, contre 56,7 % pour l'ensemble des actives occupées. Le niveau de formation des directrices d'équipements sportifs ou socioculturels et des éducatrices sportives est particulièrement élevé, avec respectivement 88,3 % et 81,1 % d'entre elles titulaires d'un baccalauréat ou diplômées du supérieur, contre 54,3 % pour les animatrices socioculturelles et de loisirs. Les hommes sont également plus diplômés dans ces métiers (respectivement 85,5 % pour les directeurs et 76,6 % pour les éducateurs). Néanmoins, la part des animateurs socioculturels et de loisirs titulaires d'un baccalauréat ou diplômés du supérieur est plus importante que celle des animatrices (63,5 %). Entre 1999 et 2012, la part des diplômées du supérieur a progressé de 12,3 points pour les éducatrices sportives (14,4 points de plus pour les éducateurs). En revanche, elle a diminué de 4,7 points pour les animatrices socioculturelles et de loisirs (8,9 points de moins pour les animateurs).

#### 5 Des animatrices socioculturelles et de loisirs plus jeunes que l'ensemble des actives occupées

Distribution par âge des animateurs socioculturels et de loisirs et de l'ensemble de la population active occupée



Lecture : En 2012, 4,4 % des animatrices socioculturelles sont âgées de 21 ans contre 1,4 % des actives occupées.

Source : Insee, Recensement de la population 2012, exploitation complémentaire au lieu de travail

## Moins de contrats courts chez les professionnelles du sport et de l'animation

L'éducation sportive et l'animation socioculturelle recourent plus souvent que la moyenne aux contrats courts, pour gérer notamment la saisonnalité ou la dispersion de certaines de leurs activités. En 2012, plus d'un tiers (35,7 %) des femmes dans les métiers du sport et de l'animation sont en contrat précaire (CDD, intérim, contrat aidé, stage, apprentissage) contre 14,2 % tous métiers confondus. Les animatrices socioculturelles et de loisirs sont les plus concernées : 38,9 % d'entre elles sont en contrat court (37,3 % pour les animateurs).

Les directrices d'équipements sportifs ou socioculturels occupent des emplois stables : 88,6 % sont en CDI (91,6 % pour les directeurs). Dans l'éducation sportive, la part des femmes en contrat court est moins importante que celle des hommes (28,2 % d'éducatrices sportives contre 33,0 % d'éducateurs).

Entre 1999 et 2012, les contrats courts diminuent nettement pour les animatrices socioculturelles et de loisirs et les éducatrices sportives. Plus d'un tiers des femmes exerçant ces métiers ont des contrats de ce type (36,6 %), contre plus de la moitié en 1999 (51,0 %). Cette baisse est moins marquée pour les hommes avec un recul de 2,2 points (de 36,9 % en 1999 à 34,7 % en 2012).

Le temps partiel diminue chez les animatrices socioculturelles et de loisirs et les éducatrices sportives tandis qu'il progresse chez les hommes. En 2012, 60,9 % des animatrices sont à temps partiel (36,7 % pour les animateurs), alors que 64,2 % des animatrices l'étaient en 1999 (contre 23,8 % pour les animateurs). De même, dans l'éducation sportive, 39,3 % des femmes sont concernées par le temps partiel en 2012 (19,9 % pour les éducateurs), alors qu'elles étaient 45,8 % en 1999 (15,0 % pour les éducateurs). Le recours au temps partiel de l'ensemble des actives occupées diminue également, passant de 33,6 % en 1999 à 30,9 % en 2012, alors que celui des hommes progresse (de 4,6 % à 6,6 %). ■

### Un licencié du sport sur trois est une femme en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

En 2012, la région ACAL compte près de 261 700 femmes licenciées d'une fédération sportive, olympique ou non (3 013 000 en France métropolitaine). Elles représentent ainsi près d'un tiers des 848 200 licenciés de la région (9 983 700 licenciés au niveau national). En ACAL comme en France métropolitaine, la danse, les sports de glace, l'équitation et la gymnastique sont les sports de prédilection des femmes avec plus de trois quarts de licenciées pour chacun d'entre eux. Elles sont également majoritaires dans la pratique de la randonnée pédestre (58,5 %). Près d'un licencié sur trois est une femme au tennis (31,5 %), au karaté et arts martiaux affinitaires (33,2 %). Le football, qui regroupe le plus de licenciés, demeure essentiellement masculin avec moins de 5,0 % de licenciées.

Entre 2007 et 2012, en ACAL, le nombre de licenciés a augmenté (+ 0,6 %, soit 5 200 pratiquants de plus sur la période), hausse portée essentiellement par une plus grande participation des femmes à la vie sportive (+ 11,5 %, soit 27 000 licenciées de plus en cinq ans). Les hommes sont au contraire moins nombreux (- 3,6 %, soit 21 800 licenciés de moins).

En particulier, malgré un faible niveau de participation au football, les femmes sont de plus en plus nombreuses à en posséder une licence.

Note : Les licenciés sont recensés au lieu de résidence.

Champ : Fédérations sportives agréées par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, et groupements sportifs, hors fédérations multisports (association sportive des postes, télégraphes et téléphones, sport universitaire et scolaire...)

Source : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

## Définitions

Les **animateurs socioculturels et de loisirs** exercent dans des structures du type bibliothèques, villages de vacances, colonies de vacances, maisons de retraite, en tant qu'animateurs socio-éducatifs ou encore animateur d'éducation populaire.

Les **éducateurs sportifs** exercent les métiers de moniteurs sportifs, d'entraîneurs de sport, de guides de montagne ou d'instructeurs techniques.

Les **directeurs d'équipements sportifs ou socioculturels** dirigent des établissements sociaux ou médico-sociaux, des centres culturels ou encore des maisons de jeunes.

## Champ de l'étude

L'étude s'appuie sur les **recensements de la population** 1999 et 2012 au lieu de travail.

Elle traite des **métiers du sport et de l'animation**. Le champ relève de la population active occupée qui regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi au sens du recensement de la population.

Le recensement de la population de 1999 ne distingue pas le métier de directeur d'équipements sportifs ou socioculturels.

Le recensement de la population ne permet pas d'obtenir d'informations sur les bénévoles et les saisonniers. Ils sont donc exclus du champ de l'étude de même que les professeurs de sport de l'enseignement scolaire, classés en enseignants.

Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
CS 50016  
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédacteur en chef :

David Bates

ISSN en cours

@ Insee 2016

## Pour en savoir plus :

- A. Ébro, D. Kelhetter, « Parties plus jeunes du domicile parental, mais moins souvent en emploi », *Insee Flash Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n°2*, mars 2016
- S. Desgouttes, P. Bertrand, « Sport et animation : des métiers que l'on exerce jeune et qui se féminisent », *Insee Analyses Rhône-Alpes n°27*, mai 2015
- « Femmes et hommes : regard sur la parité », *Insee Références - édition 2012*, mars 2012

